

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du XX/XX/2021

fixant la liste des interventions chirurgicales mentionnées à l'article R. 6123-146 du code de la santé publique et le nombre minimal annuel d'actes pour l'activité de chirurgie bariatrique prévu à l'article R. 6123-150 du code de la santé publique

NOR :

1 **Le ministre des solidarités et de la santé,**

2 Vu le code de la santé publique et notamment son article R. 6123-110 ;

3 Vu le décret XXXX du XXXX relatif ;

4 Vu l'avis du conseil central d'administration de la mutualité sociale agricole en date du ;

5 Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse nationale de l'assurance maladie en date du;

6 Vu l'avis du conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie en date du;

7 Vu l'avis de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire en date du;

8

9 **Arrête :**

10

11

Article 1^{er}

12 L'activité de soins de chirurgie bariatrique mentionnée à l'article R. 6123-147 du code de la
13 santé publique comprend les interventions chirurgicales suivantes :

- 14 - Pose, changement et repositionnement d'anneau ajustable comprenant les actes CCAM
15 suivants : HFMC007, HFMA009, HFKA001, HFKA002, HFMC008, HFMA011 ;
16 - Court-circuit gastrique comprenant les actes CCAM suivants : HFCC003 et HFCA001 ;
17 - Gastrectomie longitudinale en manchon comprenant les actes CCAM suivants :
18 HFFC018 et HFFA011 ;
19 - Gastroplastie verticale calibrée, comprenant les actes CCAM suivants : HFMC006 et
20 HFMA010 ;
21 - Court-circuit biliopancréatique ou intestinal, comprenant les actes CCAM suivants :
22 HGCC027, HGCA009, HFFC004 et HFFA001.

23

24

Article 2

25

26 Le nombre d'actes que doit réaliser, par site et par an, le titulaire de l'autorisation de pratiquer
27 l'activité de chirurgie bariatrique, en application de l'article R. 6123-150 du Code de la santé
28 publique est fixé à 50 des actes mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

29

30

Article 3

31 La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera
32 publié au *Journal officiel* de la République française.

33

34 Fait à Paris, le

35

36

37 Pour le ministre et par délégation :

38 La directrice générale de l'offre de soins

39

40

41 K. JULIENNE

42

43